

INFOLIVE – ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

2

Le 25 janvier 2012 Toutes régions oléicoles



Œil de paon

Des pluies sont annoncées pour vendredi sur toutes les zones de production. Les températures étant douces, il peut déjà y avoir des contaminations par l'œil de paon. En effet, les contaminations peuvent apparaître dès la température de 9°C. Les vergers sensibles sont particulièrement vulnérables à ces premières pluies.



Préconisations :

Sur les **vergers fortement atteints avec des variétés sensibles**, dont le taux de dégâts est supérieur à 15%, un traitement préventif peut avoir lieu cette semaine, avant la pluie. Pour ce premier traitement de l'année, utiliser une dose pleine de cuivre ou de mancozèbe (voir tableau ci-dessous). Les renouvellements auront lieu à demi-dose de cuivre (garder le dernier mancozèbe pour un traitement éventuel sur fleurs).

Attention : avec un traitement aussi tôt en saison, vous attaquez votre « crédit cuivre » de bonne heure : en effet, le cuivre est limité à 6 kg de cuivre métal par an. Ce premier traitement fait « consommer » 2,5 kg de cuivre métal, soit 40% de la dose autorisée. Il faudra en tenir compte pour le renouvellement annuel.

Substance active	Spécialités commerciales	Dose d'emploi	DAR	ZNT	DRE	Remarques
Cuivre (sulfate, oxychlorure, hydroxyde, oxyde)	Nombreuses spécialités BB RSR Disperss, Macc 80.... Cuproflo, Pastacaffaro, Oxycure... Cuproxyde Mac50, ChampFlo... Nordox 75, Nordox Cazorla...	Variable * : 12,5 kg/ha 5 kg/ha 7 l/ha ou 5kg/ha 3,3 kg/ha	3 à 21 j *	Variable selon les spécialités *		  Limité à 6 kg de Cu métal / ha /an
krésoxim-méthyl	Stroby DF, Sybil, Synthèse +	200 g/ha	30 j	5 m	6 h	1 application conseillée / an en fin d'été
mancozèbe	Dithane Néotec, Kavea DG Addax, Manzocure SP, Milcozebe	2,4 kg/ha 2,25 kg/ha	21 j	5 m	48 h	Préventif - Limité à 2 applications / an

Pour la gamme Jardin et les oléiculteurs amateurs, uniquement les produits cupriques sont disponibles :

Substance active	Spécialités commerciales	Dose d'emploi	DAR	ZNT	DRE	Remarques
Cuivre (sulfate, oxychlorure, hydroxyde, oxyde)	Nombreuses spécialités BB RSR Disperss, Macc 80.... Cuproflo, Pastacaffaro, Yucca ChampFlo Nordox 75 J, Nordox 50.	Variable * : 125 g / 10 l 50 g / 10 l 7 l / 10 l 33 g / 10 l	3 à 21 j *	Variable selon les spécialités *		  Limité à 6 kg de Cu métal / ha /an

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé du Végétal Oléiculture. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org





: autorisé en agriculture biologique

* se reporter aux préconisations du fabricant (étiquette du produit)

DAR : Délai avant récolte ZNT : Zone Non Traitée DRE : Délai de rentrée

Réglementation : nouvelles étiquettes

Les pictogrammes de danger sur les étiquettes des produits de traitements changent : à partir de juin 2015, toutes les étiquettes devront avoir ces nouveaux symboles. En attendant, ce ne sont que les nouvelles étiquettes imprimées qui auront droit à ces nouveaux symboles. Pour mieux les identifier, nous les avons regroupé dans le tableau suivant :

	Aujourd'hui		Demain	
Dangers toxicologiques	Toxique (T) ou très toxique (T+)			Toxique (ou très toxique) action rapide, risque mortel même à faible dose.
	Nocif (Xn)			Toxique (ou très toxique) mais action moins rapide à lente, après exposition unique ou répétée (regroupe les produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, neurotoxiques, sensibilisants ou allergènes)
	Irritant (Xi)			Nocif à forte dose, irritant, peuvent provoquer des allergies cutanées et des risques de somnolence ou des vertiges.
Dangers physiques	Corrosif (C)			Corrosif (attaque les métaux et peuvent « ronger » la peau et attaquer les yeux en cas de projection)
	Explosif (E)			Explosif au contact d'une flamme, d'une étincelle, de l'électricité statique ou sous l'effet de la chaleur, d'un choc ou d'un frottement
	Inflammable (F) ou très inflammable (F+)			Inflammable ou très inflammable au contact d'une flamme ou d'une étincelle, sous l'effet de la chaleur ou d'un frottement ou au contact de l'air
	Comburant (O)			Comburant (peuvent provoquer ou aggraver un incendie, voire provoquer une explosion)
Dangers environnementaux	Dangereux pour l'environnement (N)			Dangereux pour l'environnement notamment sur les organismes du milieu aquatique



Le dernier pictogramme représente un danger physique : il s'agit de risques liés à des gaz sous pression, qui peuvent exploser sous l'effet de la chaleur, ou être responsables de brûlures dites froides ou cryogéniques pour des gaz liquéfiés.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé du Végétal Oléiculture. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org



Réglementation : rappel sur le contrôle du pulvérisateur *

Tous les pulvérisateurs « de type agricole destinés à appliquer des produits phytopharmaceutiques sous forme de bouillie liquide (...) avec une largeur de traitement au moins égale à 3 m » doivent être contrôlés d'ici fin 2013 par un organisme certifié **.

Ainsi, cette mesure s'applique aux pulvérisateurs portés et tractés (ne sont pas concernés les pulvés à dos et les brouettes), à distribution horizontale (rampe de désherbage) ou verticale (à jet porté) avec plus d'un jet (les appareils équipés uniquement d'une lance ne sont pas concernés).

Les dates limites des contrôles de pulvérisateur sont les suivantes :

Etat du pulvérisateur	Deux derniers chiffres du n° SIREN sont compris entre :	Date du contrôle
L'appareil est de 2005 ou avant (date de mise sur le marché) et n'a pas encore été contrôlé	Pas de n° SIREN ou entre 00 et 59 inclus le faire contrôler le plus vite possible
	60 et 79 inclus avant fin 2012
	80 et 99 inclus avant fin 2013
L'appareil est de 2006 et n'a pas été contrôlé	00 et 59 inclus le faire contrôler le plus vite possible (date limite : fin 2011)
	60 et 79 inclus avant fin 2012
	80 et 99 inclus avant fin 2013
L'appareil est de 2007 ou a été contrôlé et reconnu conforme en 2007	00 et 79 inclus avant fin 2012
	80 et 99 inclus avant fin 2013
L'appareil est de 2008 ou a été contrôlé et reconnu conforme en 2008	 avant fin 2013
L'appareil est de 2009 ou a été contrôlé et reconnu conforme en 2009	 avant fin 2014
L'appareil est de 2010 ou a été contrôlé et reconnu conforme en 2010	 avant fin 2015
L'appareil est de 2011 ou a été contrôlé et reconnu conforme en 2011	 avant fin 2016

Le contrôle est valable 5 ans, « à compter de la date de rédaction du rapport attestant du bon fonctionnement du pulvérisateur ».

* Loi sur l'eau n° 2006-1772, décrets n° 2008-1254 et n° 2008-1255, arrêtés du 18/12/08 et du 12/01/09.

** liste des organismes officiellement agréés pour contrôler les pulvérisateurs sur le site du GIP Pulvé : www.gippulves.fr

Réglementation : homologation des produits

Depuis décembre dernier, la Commission européenne a fini d'évaluer toutes les anciennes substances phytosanitaires présentes sur le marché. Depuis 1993, 650 substances ont été retirées du marché (après examen complet ou abandon de leurs fabricants avant ou pendant la procédure), 250 anciennes et une centaine de nouvelles molécules ont été inscrites sur la liste positive. Le règlement CE 91/414 qui imposait cette évaluation est remplacé par le règlement CE 1107/2009 : toutes les molécules inscrites et les nouvelles substances sont dorénavant « approuvées » pour 10 ans, avant d'être réévaluées. Les produits biologiques suivent la même procédure.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé du Végétal Oléiculture. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org

